



Voyagez-vous avec votre animal exotique?



Si vous voyagez d'un pays à l'autre, vous aurez besoin d'un permis de la CITES pour bon nombre d'animaux exotiques, par exemple :

- + La majorité des **perroquets**
- + Certains **lézards, tortues et serpents**
- + Les **chats hybrides**
(chat sauvage croisé avec chat domestique)



Caméléon



Macaw



Chat hybride



Chat hybride

Des certificats attestant la propriété, aussi connus sous le nom de **passesports pour animaux de compagnie**, sont disponibles pour les espèces exotiques inscrites à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Vérifiez avant de voyager

Le pays que vous visitez peut aussi avoir des exigences ou restrictions supplémentaires.

www.ec.gc.ca/CITES
1-855-869-8670